

Sebourg, le 16 février 2023

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Sebourg,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour faciliter les travaux de branchement neuf souterrain Enedis dans la rue des Censes d'En Haut à partir du 20 février 2023 et pour la durée des travaux, et, pour éviter tout accident,

ARRETE

ARTICLE 1: A partir du 20 février 2023, la rue des Censes d'En Haut sera barrée à la circulation. Une pré-signalisation sera effectuée aux intersections suivantes : rues du Corbeau et de Rombies ; rues du Corbeau et du Château ; rues de Rombies et du Château.

ARTICLE 2 : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise SADE CGTH à Escautpont.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de Transvilles à Saint-Saulve ;
- Monsieur le Directeur de Arc En Ciel à Aulnoye-Aymeries ;
- Monsieur le Directeur de la société NETREL à Saint-Saulve ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SADE CGTH à Escautpont.

Publié sur le site Internet
le 20.02.2023



Le Maire de Sebourg,
Bruno CELLIER